

<https://47.snuipp.fr/Assises-de-la-sante-scolaire-Journee-d-action-le-10-juin>



Assises de la santé scolaire : Journée d'action le 10 juin

- Métier - Rased, Psychologues, ASH -

Date de mise en ligne : vendredi 16 mai 2025

Dernière mise à jour : 6 juin 2025

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Comme on le craignait, ces assises de la santé scolaire, menées à grand bruit, ne permettront pas une meilleure prise en charge des élèves et ne vont pas améliorer les conditions de travail des personnels.

Elles vont par ailleurs créer un nouveau prescripteur pour les PsyEN en la personne du PsyEN-CT.

La FSU appelle PsyEN, Infirmières et Assistantes Sociales à une journée d'action le 10 juin.

Grève des psychologues scolaires le 10/06/25

Mardi 10 Juin la FSU appelle tous les PsyEN à se mettre en grève pour dénoncer les mesures des assises de la santé scolaire.

Pour ceux et celles qui ne peuvent pas aller à Paris, la FSU SNUipp propose une AG à la Bourse du travail de Bordeaux à 10h.

Nous vous y attendons nombreux et nombreuses pour échanger sur les problématiques de la profession de PsyEN et ses enjeux.

Nous proposons également d'envoyer le tract ci-dessous à la ministre.

<https://47.snuipp.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Tract unitaire

Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche- 110 rue de Grenelle- 75357 Paris SP07

Les conclusions des assises de la santé scolaire apportent-elles des réponses à la baisse dramatique liée au manque d'attractivité du métier de PsyEN ?

La ministre a-t-elle annoncé une augmentation des rémunérations, une vague de recrutements de PsyEN et une amélioration des conditions de travail ???

NON rien de tout ça.

Aucune augmentation de moyens dans les 12 mesures annoncées :

La ministre dit qu'il faut organiser un « système de coupe files pour faciliter l'accès au CMP ». Mais ce n'est vraiment rien connaître au système de faire une telle annonce. Les trop longs mois d'attente ne sont pas dus à des problèmes d'organisation mais à un manque énorme de moyen donné au CMP pour fonctionner en termes de pédopsychiatres notamment. Aucune annonce dans ce sens bien sûr !

La ministre annonce que 100 PsyEN (1 par département) seront nommés conseiller technique auprès du DASEN... visiblement à moyen constant. C'est-à-dire que cela se fera au détriment d'un poste sur le terrain ?

- Ce conseiller technique va-t-il améliorer l'attractivité du métier ? NON
- Va-t-il diminuer le nombre de postes vacants ? NON
- Va-t-il améliorer les conditions de travail (matériels, frais de déplacement, secteurs...) ? Rien n'est moins sûr.

- Va-t-il devenir un supérieur hiérarchique prescripteur de "bonnes pratiques" ? C'est bien possible !

Finalement, on demande aux PsyEN de faire plus (et notamment pallier le manque de médecin scolaire)

avec moins.

Les assises de la santé scolaire se sont tenues le 14 mai à Paris devant un public composé d'inspecteur-trices, de chef-fes d'établissement, de conseiller-eres techniques, de médecins, d'assistant-es de service social, d'infirmier-es, de PsyEN EDO et EDA et de représentant-es d'organisations professionnelles.

Le ministère a bien acté le problème d'attractivité de la médecine scolaire mais pas celle des PsyEN puisque les mesures avancées concernent essentiellement les médecins. Leur grille devrait potentiellement être révisée, leur charge administrative diminuée (retrait des PAP), la pratique mixte autorisée (en libéral), et une prime d'installation créée.

Concernant les assistantes sociales et les infirmières, leurs missions vont être étendues au premier degré, avec des créations de postes "dans un cadre budgétaire contraint".

Concernant les PsyEN :

- La création des 100 postes de psychologue conseiller-technique se fera à moyen constant. Une indemnité sera proposée. Selon le ministère, c'est LA MESURE pour renforcer l'attractivité du métier.
- La formation continue pour renforcer les compétences en santé mentale des PsyEN se fera par kit de formation (capsules vidéo !).

Nous ne voyons pas en quoi la création de 100 postes de psychologue conseiller technique va améliorer l'attractivité du métier ! Quant à la formation par capsules vidéo, cela ne s'appelle pas vraiment de la formation.

Nos questions sur la difficulté de recrutement, sur les conditions de formation initiale, sur le changement de spécialité, la création d'un service de psychologie de la maternelle à l'enseignement supérieur, sur les secteurs trop étendus, les frais de déplacement non payés et l'impossibilité de réaliser l'entièreté de nos missions ... n'ont pas obtenu de réponses.

Concernant la santé à l'école et notamment la santé mentale, la FSU attendait des mesures fortes notamment en termes de créations de postes.

C'est pourquoi les PsyEN, les assistantes sociales et les infirmières scolaires de la FSU appellent à une journée d'action le 10 juin 2025.

Communiqué des syndicats de la FSU :